

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **16/12/2024**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Alain RAMBAUD, Carine MILHAVET, Martine COTTET.

Absentes excusées : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Christian BATY, Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Joël ROCHE

Absentes : Chloé DAGOIS, Marina AMELINEAU

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 53 - 2024 – Lotissement communal - Travaux de voirie et d'assainissement EU-EP – Choix des entreprises

M. le Maire rappelle la délibération 48/2024 lui donnant pouvoir pour lancer une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables.

La SAET dont la maîtrise d'œuvre a été confiée par délibération 39/2024 d'œuvre a consulté 2 entreprises.

M. le Maire présente les offres.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres,

CHOISIT l'entreprise VALOT TP

AUTORISE le Maire à signer la proposition de l'entreprise d'un montant de 81 990 € HT, soit 98 388 € TTC.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 20 décembre 2024,

Le Maire,
Christian BATY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **16/12/2024**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Alain RAMBAUD, Carine MILHAVET, Martine COTTET.

Absentes excusées : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Christian BATY, Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Joël ROCHE

Absentes : Chloé DAGOIS, Marina AMELINEAU

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 54 - 2024 – Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de SAINT HILAIRE LA FORET tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de SAINT HILAIRE LA FORET contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- **Faire un don d'un montant de 1 500 €**
 - à la Protection civile : FNPC – Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 19 décembre 2024,

Le Maire,
Christian BATY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **8**
date de la convocation du conseil municipal : **16/12/2024**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Alain RAMBAUD, Carine MILHAVET, Martine COTTET.

Absentes excusées : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Christian BATY, Pauline ROUSSELOT a donné pouvoir à Joël ROCHE

Absentes : Chloé DAGOIS, Marina AMELINEAU

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 55 - 2024 – Budget lotissement – Décision modificative n° 1 – Virement de crédit

M. le Maire informe le conseil municipal que les crédits sont insuffisants au budget principal pour les écritures de stock final.

Il propose d'effectuer les virements de crédit suivant :

En recettes de fonctionnement :

- **Compte 7015** : - **191 000 €**
- **Compte 71355 (chap 042)** : + **191 000 €**

En dépenses d'investissement :

- **Compte 3555 (chap 040)** : + **191 000 €**
- **Compte 1641** : - **191 000 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

Autorise le maire à effectuer les virements de crédit mentionnés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 20 décembre 2024,

Le Maire,
Christian BATY